

Conséquences des séparations parentales sur les enfants - séance du CESE

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 24/10/2017

Saisine liée : [LES CONSÉQUENCES DES SÉPARATIONS PARENTALES SUR LES ENFANTS](#)

Revoir la séance du 24 octobre 2017

Projet d'avis présenté par [Geneviève Roy](#) et [Pascale Coton](#), au nom de la section des affaires sociales et de la santé

Ordre du jour :

[Communications du CESE](#)

[Intervention de Mme Aminata Koné, présidente de la section des affaires sociales et de la santé](#)

[Intervention de Mme Geneviève Avenard, Défenseure des enfants](#)

[Présentation du projet d'avis](#)

[Déclarations des groupes](#)

[Vote](#)

Les séparations parentales concernent un nombre croissant de familles. Tous types d'union confondus, un couple sur trois se sépare avec, dans la moitié des cas, un enfant à charge. La loi pose, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, le principe de la permanence de la parentalité, par-delà les aléas du couple. Dans la très grande majorité des cas, les parents parviennent à un accord sur le mode de résidence de leur.s. enfant.s. Mais cette question est loin de représenter l'ensemble des décisions qu'ils devront prendre dans l'exercice concret de la coparentalité.

La manière dont se déroule la séparation, les tensions familiales qui l'entourent ainsi que l'environnement de vie après la rupture peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, le bien-être et la scolarité des enfants. Si des enfants peuvent se trouver en situation de risques, c'est, bien souvent parce que le conflit entre les parents s'est installé et aggravé au point de capter toute leur attention.

Comment favoriser un exercice apaisé de la coparentalité associant, dans l'intérêt de l'enfant, chacun des deux parents ?

Comment aider les parents à anticiper les difficultés qu'ils pourront rencontrer ?

Comment garantir aux enfants un cadre sécurisé après la séparation et de s'assurer que la justice familiale interviendra dans tous les cas où cela est nécessaire ?

Ce projet d'avis a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le Défenseur des droits. La séance plénière sera intégralement retransmise en direct sur cette page.